

ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY
LA BAIE, QUÉBEC

AVIS SUR LES SERVICES D'AMARRES (S-2)

EN VIGUEUR LE 1 JANVIER 2018

COLONNE I	COLONNE II
Art. Description	Taux (\$)
1. Services d'amarres des navires au quai Marcel-Dionne	
a) pour chaque entrée ou sortie d'un navire	
i) du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00	1 309,27
ii) du lundi au vendredi, entre 16h01 et 7h59, fin de semaine et jours fériés	1 615,69
b) heures supplémentaires (en sus de trois (3) heures pour l'arrivée et deux (2) heures pour le départ)	
i) du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00	445,70 \$ / heure
ii) du lundi au vendredi, entre 16h01 et 7h59, fin de semaine et jours fériés	668,56 \$ / heure
2. Services d'amarres des navires de croisière au quai de Bagotville	
a) pour chaque entrée ou sortie d'un navire d'une longueur	
i) de moins de 175 mètres	1 623,65
ii) de 175 mètres à 200 mètres	1 857,11
iii) de plus de 200 mètres	2 101,19
b) heures supplémentaires (en sus de trois (3) heures pour l'arrivée et deux (2) heures pour le départ)	568,59 \$ / heure